

rations, & l'on choisira par conséquent un autre endroit pour l'exécution de ce projet.

La Cour fait prendre des quartiers d'hiver dans la *Lorraine* & dans le Duché de *Bar*, à quelques Régimens d'Infanterie & de Cavalerie. On ignore si ces Régimens s'y arrêteront, leur séjour dépendant des ordres ultérieurs que le Roi donnera à ce sujet.

E S P A G N E.

I. L'Intention du Roi étant d'acquitter toutes les dettes contractées pendant la dernière guerre, Sa Maj. a donné ordre d'employer à cet usage une partie de l'argent apporté par la Flotte venue en dernier lieu de la *Havane*. On fait à présent la raison pour laquelle la Cour a jugé à propos que cette Flotte entrât dans le Port du *Ferrol*, au lieu de se rendre directement à *Cadix*, comme cela se pratique en tems de paix. L'objet de ce changement a été de couper cours à toute espèce de contrebande, & de découvrir les effets non enrégistrés qui pouvoient se trouver à bord de cette Flotte. Ainsi, l'on a empêché qu'avant d'avoir fait la visite des Vaisseaux, il ne fût débarqué aucunes marchandises ni effets apportés par des passagers, ou envoyés en *Europe* pour le compte des particuliers. Cette visite a été faite avec toute l'exactitude possible. On a même retiré les canons des Vaisseaux, afin de mieux découvrir ce qui étoit caché, particulièrement en piastres, vû que ces espèces sont ordinairement celles qu'on s'attache le plus à faire passer en fraude. Malgré toutes ces précautions, on n'a pas laissé de découvrir qu'on avoit abusé du nom de la Reine douairière au point de se ser-